**appel à candidatures pour la désignation DE PERSONNES QUALIFIÉES DANS L’ESSONNE (91)**

Présentation synthétique de l’appel :

**La Directrice générale de l’ARS Ile-de-France et le Président du Conseil départemental du Val d’Oise lancent un appel à candidatures pour établir conjointement la liste des personnes qualifiées dans l’Essonne.**

Contexte de l’appel :

Conformément à l’article L.311-5 du Code de l’action sociale et des familles, « toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal **peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé et le Président du Conseil départemental »**. Cet appel à candidatures a pour objectif d’identifier de nouvelles personnes susceptibles d’être mobilisées pour faire valoir les droits des usagers.

Objectifs :

Permettre aux usagers d’un établissement ou d’un service social ou médico-social de saisir un référent « personne qualifiée » pour un simple questionnement ou un différend intervenant dans la structure en vue de l’aider à faire valoir ses droits, d’accéder à une médiation, un soutien ou une information de façon gratuite et en toute discrétion.

Les [personnes qualifiées](https://www.iledefrance.ars.sante.fr/personnes-qualifiees-0) exercent leur mission à titre bénévole.

**Télécharger la** [**fiche explicative sur les missions des personnes qualifiées**](file:///C:\Users\ssahtel\Desktop\DOC%202-Personnes%20qualifiées_Fiche%20de%20mission.doc)**.**

A qui s’adresse cet appel ?

A tout candidat présentant des garanties d’indépendance vis-à-vis des établissements et services avec lesquels il pourrait être amené à accompagner un usager pour l’aider à faire valoir ses droits.

Dans ce cadre, la Délégation départementale de l’ARS et le Président du Conseil départemental de l’Essonne recherchent des candidats ayant :

* Une bonne connaissance du système de santé et du secteur social et/ou médico-social en particulier
* Une capacité d’écoute, d’échange et de proposition
* Une capacité d’analyse et de synthèse.

Calendrier :

Calendrier

L’appel à candidature débute à compter **du 19 Décembre 2023 jusqu’au 19 Février 2024**

Conditions de candidature :

**Pour candidater**, deux options s’offrent à vous :

* **Par démarches simplifiées**

**Connectez-vous** sur la page de [l'Appel à candidatures sur démarches simplifiées](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-candidature-personnes-qualifiees-essonne) et suivez les étapes pour remplir le formulaire avant le 19/02/2024 au plus tard.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-candidature-personnes-qualifiees-essonne>

* **Ou par voie postale**

Vous pouvez télécharger le formulaire en cliquant ici, l’imprimer et l’envoyer par voie postale avant le **19/02/2024, au plus tard**

Département Autonomie

Délégation départementale ARS de l’Essonne

Immeuble France-Evry

6/8 Rue Prométhée

91012 EVRY-COURCOURONNES

Le Président du Conseil départemental de l’Essonne

Hôtel du Département

Boulevard de France - Georges Pompidou

91012 EVRY-COURCOURONNES

**Les demandes seront examinées conjointement par l’ARS Ile-de-France et le Président du Conseil départemental de l’Essonne. Pour plus d’informations sur le rôle des personnes qualifiées, vous pouvez consulter le site internet de l’ARS Ile-de-France ainsi que celui du site internet du Conseil départemental de l’Essonne.**

Pour toute question sur cet appel à candidature, vous pouvez contacter :

**ARS Ile-de-France, délégation départementale de l’Essonne (91)** :

Adresse: [ars-dd91-delegue-departemental@ars.sante.fr](mailto:ars-dd91-delegue-departemental@ars.sante.fr)

**Département de l’Essonne** :

* Adresse: [aap91@cd-essonne.fr](mailto:aap91@cd-essonne.fr)